

Les aides pour les apprentis

La carte d'étudiant des métiers : Comme une carte d'étudiant, elle permet d'avoir des réductions sur les transports, la restauration rapide, les activités sportives et culturelles. La carte permet également d'avoir accès aux logements et aux restaurants universitaires.

Aide au permis de conduire : d'un montant de 500 €, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti et versée en une fois, il faut avoir 18 ans pour faire la demande. Plus d'infos : www.alternance.emploi.gouv.fr ou directement au CFA (accueil)

L'aide **mobili-jeune** est une subvention qui prend en charge une partie du loyer chaque mois. Elle s'adresse aux apprentis de moins de 30 ans. L'aide **Mon job, Mon logement !** d'un montant de 1.000 € est versée en une fois pour vous aider dans votre installation, cette aide s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans qui entrent dans l'emploi, disposant d'un revenu compris entre 30% et 100% du Smic, ayant signé leur contrat de travail depuis moins de 6 mois et disposant d'un bail depuis moins de 3 mois. Plus d'infos : www.actionlogement.fr

La CAF : en tant qu'apprenti vous pouvez bénéficier des APL (aides pour le logement) et d'un complément de revenu grâce la prime d'activité si le votre salaire est supérieur à 943€ et que vous êtes majeur. Plus d'infos : www.caf.fr

L'APAS Provence est une Association Paritaire d'Action Sociale créée par les Fédérations du Bâtiment & des Travaux Publics et des Associations de syndicat de salariés, en tant qu'apprenti du CFA, vous avez accès à l'APAS Provence : www.apasprovence.fr



Assistants sociaux : Elles sont à votre écoute et vous viennent en aide pour tout problème professionnel ou privé. Elles peuvent vous rencontrer sur rendez-vous en agence ou au CFA.

Des aides tout au long de la vie ...

Prime mariage, Pacs & naissance en bon d'achat, allocation crèche, allocation séjour enfants, participation au soutien scolaire, allocation classe transplantée...

Participation vacances famille en France et à l'étranger : participation aux frais du séjour camping, gîtes et locations, avion+hotel.

Des aides pour vos études...

Aides aux études supérieures et Bac Pro des métiers de la construction sous forme de chèques culture.

Prime apprentis : Une prime d'encouragement est versée suite à la réussite du diplôme. Un représentant de l'Apas Provence vous remettra le chèque lors de la **remise des diplômes** organisée par le CFA.

La REGION SUD propose des pass pour les apprentis, pour les recevoir il faut s'inscrire en ligne sur le site www.maregionsud.fr



PASS SANTÉ JEUNES : La Région Sud vous accompagne dans votre parcours de santé. Le pass permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux. Comment utiliser le chéquier PASS Santé Jeunes ? Les coupons sont un moyen de paiement, ils vous dispensent de présenter votre carte vitale.

E-PASS JEUNES : Une carte et une application pour faciliter l'accès des jeunes à la culture et au sport. Profitez de 80€ et de bons plans : cinéma, livre, expo...

Attention, l'entreprise doit être adhérente pour pouvoir en bénéficier !